



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-213-06 Kiadványszerkesztő technikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien(-ne) d'édition

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- gérer des périphériques informatiques, des fichiers de données et des logiciels;
- numériser, redimensionner, modifier et traiter des textes et des images;
- préparer des produits de presse et de médias en adaptant des technologies de production avec les besoins du client;
- corriger des erreurs marqués dans la révision du texte et de la mise en page;
- créer un fichier PS ou PDF du matériel préparé avec les ajustements nécessaires;
- préparer ou faire préparer une preuve électronique des pages choisies;
- archiver le matériau fini et ses accessoires;
- illuminer ou faire illuminer de fichier PS ou PDF, si nécessaire;
- imprimer un endosseur du matériau préparé;
- établir et élargir son portfolio;
- préparer de dessins vectoriels, de graphiques, de graphiques 3D et d'emballages 3D selon un brouillon ou un plan graphique.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2715 Editeur dans une maison d'édition ou de presse

7231 Technicien de prépresse

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministere des Affaires Economiques Nationales</p>																						
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</b></p> <p><b>Niveau du CEC: 5</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																						
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 30%;">Connaissances typographiques</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 35%; text-align: right;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances professionnelles en édition</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'un album de ses œuvres</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Intégration de texte et d'image</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Connaissances typographiques	5	30.00	Épreuve orale	Connaissances professionnelles en édition	5	20.00	Épreuve pratique	Présentation d'un album de ses œuvres	5	20.00	Épreuve pratique	Intégration de texte et d'image	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances typographiques	5	30.00																				
Épreuve orale	Connaissances professionnelles en édition	5	20.00																				
Épreuve pratique	Présentation d'un album de ses œuvres	5	20.00																				
Épreuve pratique	Intégration de texte et d'image	5	30.00																				
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																					
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																						
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																							
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 29/2016 (VIII. 26.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																							

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- Il faut remplir des conditions médicales nécessaires

### Modules d'exigences professionnelles:

- 11586-16 Préparation de production
- 11587-16 Préparation d'édition de publication
- 11588-16 Traitement de textes, typographie
- 11589-16 Illustration pixellisée ou vectorielle
- 11590-16 Mise en page et production
- 11498-12 Animation de personnel (pour des formations basées sur le baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II.

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:  
Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**